

Licence 2 DROIT - AK
Examens du 1^{er} semestre 2022/2023
Session 1

DROIT PROCESSUEL

Madame Sylvie PIERRE-MAURICE

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Nombre de questions : 21

1. min ou plusieurs bonnes réponses possibles (jusqu'à 5 bonnes réponses)

La ou les réponse(s) correcte(s) cochée(s) = 1

1 réponse correcte cochée sur les 2, 3, 4, ou 5 réponses correctes attendues = 0

La réponse fautive cochée = 0 et non -1 (aucun point négatif n'est appliqué en cas de réponse fautive)



Question 1 : La procédure civile ...

A est synonyme de droit processuel

B est formaliste

? C fait partie du droit public

D est impérative

E est déterminée par la seule jurisprudence

Question 2 : Le droit au juge selon l'article 6§1 CEDH implique

A le droit à l'appel

B le droit d'accéder à la première instance

C le droit à l'exécution du jugement

D le droit à une décision stable

E le refus du déni de justice

Question 3 : La plénitude de juridiction...

A est une notion autonome créée par l'article 6§1 CEDH

B est une notion créée par la Cour de cassation

C signifie une connaissance en fait et en droit de l'affaire

? D est surtout appliquée aux matières administratives

E a trait à la prorogation de compétence des juridictions de droit commun

Question 4 : Un juge des référés ayant autorisé une mesure de sauvegarde (835 al. 1CPC) amené à statuer au fond sur la même affaire entre les mêmes parties ...

A doit s'abstenir

B sera récusé

C reste impartial

D a violé le principe de la contradiction

Question 5 : Tout juge des référés est tenu de se prononcer sur la mesure urgente et provisoire sollicitée dans le délai de 48 heures après sa saisine

? A Vrai

B faux

Question 6 L'ordonnance sur requête partage avec le référé les caractères :

- A provisoire
- B urgent
- C contradictoire

Question 7 : L'interprétation de l'article 651 Conv. EDH par la Cour de Strasbourg se fait :

- A in abstracto
- B in globo
- C in concreto

Question 8 : La source interne actuelle principale du droit processuel français est :

- A Les adages
- B L'article 651 CEDH
- C Les principes ALI Unidroit
- D Le CPC
- E Le NCPC

Question 9 : Le *dies a quo* ...

- A est le point d'arrivée d'un délai
- B termine le dernier jour du délai à 24 h
- C commence à courir toujours le lendemain de l'événement
- D court pour le délai d'appel de droit commun le jour de la signification du jugement
- E est déterminé par la seule jurisprudence

Question 10 : Le *dies ad quem* ...

- A est le point d'arrivée d'un délai
- B termine le dernier jour du délai à 24 h
- C commence à courir toujours le lendemain de l'événement
- D court pour le délai d'appel de droit commun le jour de la signification du jugement
- E est déterminé par la seule jurisprudence

Question 11 : Est obligatoire ...

- A L'instruction civile
- B L'action en justice
- C L'avocat en principe devant le TJ
- D Les MARD devant le TJ pour une demande en paiement inférieure à 5000 euros
- E L'arbitrage en matière commerciale

Question 12 : Mme M. vient d'obtenir un constat locatif sur requête du président du TJ d'Epinal afin de pouvoir établir une sur-occupation des locaux et agir ultérieurement au fond résolution du bail.

A La requête était fondée sur l'article 145 CPC

- B Le locataire ayant fait l'objet du constat peut faire appel dans les 15 jours de l'ordonnance
C Le locataire ayant fait l'objet du constat peut introduire un référé rétractation en respectant le délai de quinzaine
D Le locataire ayant fait l'objet du constat peut introduire un référé rétractation
E Le recours exercé par le locataire rétablira le contradictoire

Question 13 : La matière gracieuse est caractérisée par :

- A l'absence de litige
B la procédure unilatérale
C le rôle important du juge
D. la présence de l'adversaire
E. l'assignation initiale

Question 14 : les délais de distance devant la Cour d'appel de Colmar lorsque le plaideur habite à Kehl sont de :

- A un mois
B 2 mois
C 3 mois
D. 15 jours
E Il n'y a pas car les distances sont proches

Question 15 : Le demandeur qui comparait en personne devant le TJ et non représenté par un avocat pour un litige d'une valeur de 15000 euros

- A commet un défaut de comparution
B voit son assignation nulle pour vice de fond
C voit son assignation nulle pour vice de forme
D le jugement rendu sera par défaut
E le jugement rendu sera dit contradictoire

Question 16 : L'article R. 123-141 Code de commerce relatif aux ordonnances rendues par le juge commis à la surveillance du RCS dispose que "l'appel des ordonnances est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse".

- A Le perdant aura droit à un référé rétractation
B Le perdant bénéficiera d'un appel gracieux d'un mois
C Le perdant aura 15 jours pour faire appel
D Il s'agit d'un cas gracieux par assimilation

E Il s'agit d'un référé sauvegarde

Question 17 : Le statut de la magistrature française est caractérisé par :

- A l'indépendance de tous les magistrats
- B l'immovibilité de tous les magistrats
- C la dyarchie
- D la mobilité
- E la protection constitutionnelle de la magistrature judiciaire par le Président de la République et le CSM

Question 18 : L'arbitre privé ... ?

- A dispose comme le juge de *l'imperium*
- B dispose comme le juge de la *jurisdictio*
- C doit respecter le principe de la contradiction
- D peut contraindre la partie récalcitrante à appliquer sa sentence

Question 19 : Mme Césaire a intenté une action en justice en 2020 en résolution du contrat de vente fondée sur l'inexécution fautive du vendeur. Elle réitère 2 ans après devant les mêmes juges une action entre les mêmes parties tendant également à obtenir l'anéantissement rétroactif du contrat mais fondée cette fois sur la nullité de la vente pour vices du consentement.

- A Sa nouvelle demande est recevable car la cause est différente en raison du nouveau fondement juridique présenté
- B Sa nouvelle demande est irrecevable car Nul ne peut se contredire au détriment d'autrui
- C Sa nouvelle demande est irrecevable car elle n'a pas respecté le principe de concentration des moyens
- D Sa nouvelle demande est irrecevable car elle présente des circonstances nouvelles
- E Elle peut soulever la nullité mais en appel

Question 20 : M. Césaire (acheteur) a intenté une action en justice en 2020 en nullité du contrat de vente pour vices du consentement. Il est débouté. Il fait appel dans les délais et sollicite cette fois l'exécution du contrat de vente et des dommages-intérêts contractuels.

- A Sa nouvelle demande est irrecevable car Nul ne peut se contredire au détriment d'autrui
- B Sa nouvelle demande est irrecevable car elle n'a pas respecté le principe de concentration des moyens
- C Sa nouvelle demande est irrecevable car elle présente des circonstances nouvelles
- D Sa nouvelle demande est irrecevable car prescrite
- E Sa nouvelle demande est recevable car il est permis de se contredire inter-instances

Question 21 : Mlle Césaire a sollicité du juge des référés une mesure provisoire, qu'il a rejetée par ordonnance en date du 15 décembre, signifiée le 16 décembre, car il était hors de pouvoir

- A Mlle Césaire peut présenter au même juge la même demande avec le même objet, les mêmes parties, la même cause, en cas de nouvelles circonstances apparues postérieurement à l'ordonnance

B Mlle Césaire peut présenter au même juge la même demande avec le même objet, les mêmes parties, la même cause, en cas de circonstances concomitantes à l'ordonnance mais dont elle n'a eu connaissance que postérieurement

C Mlle Césaire peut solliciter du juge qu'il fasse application de la passerelle si son cas est urgent

D Mlle Césaire peut faire appel de la décision

E Mlle Césaire ne peut pas faire appel de la décision